Bretagne Formation Conseil

**CENTRE DE FORMATION**

*Risques Professionnels*
*Management - Bureautique*

# TRAVAUX EN HAUTEUR ET EPI ANTICHUTE (R431)

novembre 2026

## Objectifs :

Acquérir les connaissances et les savoir-faire pour travailler en sécurité en hauteur : identifier et choisir le matériel adapté à l'environnement de travail, l'ajuster, le régler et s'équiper pour se déplacer sans risque de chute.

## Moyens & Méthodes :

Supports audiovisuels (vidéoprojecteur)
Alternance entre théorie et pratique
Mises en situation réelles
Mise à disposition par l'entreprise d'accueil de :
- une zone de pratique en hauteur avec points d'ancrage
- les échelles en usage dans l'entreprise

## Pré-requis :

Être âgé d'au moins 18 ans
Ne pas présenter de contre-indication médicale au travail en hauteur
Lecture de la langue française

## Public :

Toute personne appelée à réaliser des travaux en hauteur avec des équipements de protection individuelle contre les chutes

## Durée :

1 journée, 8 stagiaires maximum
Recyclage recommandé tous les 3 ans

## Lieu :

Dans votre entreprise ou votre collectivité, ou en session inter-entreprises à Lorient.
Non accessible aux personnes à mobilité réduite. Pour toute autre situation de handicap, un échange préalable permet d'étudier les adaptations possibles.

## Validation :

Attestation de fin de formation délivrée par le formateur

## PROGRAMME

**Formation théorique**
- → Définition des travaux en hauteur
- → Réglementation : articles R. 4323-58 à R. 4323-90 et R. 4323-106 du code du travail
- → Les acteurs de la prévention
- → Responsabilités civiles et pénales
- → Les normes
- → Calculs théoriques d'une chute et statistiques
- → Équipements de protection individuelle
- → Connecteurs, longes, harnais antichute
- → Terminologie des différents types d'échelles
- → Les risques liés à l'utilisation des échelles
- → Utilisation des échelles en sécurité : analyse et immobilisation

**Formation pratique**
- → Présentation du matériel de sécurité
- → Réglage des harnais de sécurité
- → Points fixes et points d'ancrage
- → Sécurisation des échelles mobiles

**Exercices pratiques**
- → Progression et cheminement en hauteur
- → Pose d'une ligne de vie

**Évaluation**
- → Évaluation des acquis théoriques et pratiques par le formateur

**Nota :** les stagiaires viennent équipés des EPI fournis par l'employeur (casque avec jugulaire, gants, harnais et longe adaptée, chaussures de sécurité). À défaut, le formateur peut prêter harnais et longes ; les chaussures de sécurité restent à fournir.

***Le support de formation pourra être délivré en version papier ou en version dématérialisée.***